

? Les femmes du Prophète font elles parties de Ahl el Beyt

```
<"xml encoding="UTF-8?>
```

Une nouvelle polémique entre Sunnites et Chiites sur la question des épouses du Prophète Mohammed (saw) et le fait qu'elles fassent parties ou non de Ahl el Beyt.

Pour les Chiites la réponse est clair en ce qui concerne la désignation des membres de Ahl el Beyt, et ceux à partir de multiples sources reconnues par les Sunnites. Les femmes du Prophète Mohammed (saw) sont les " Mères des Croyants ", mais elles ne font pas partie



de Ahl el Beyt pour les raisons que nous expliqueront.

Les sources Sunnites confirment aussi l'affirmation Chiites, cependant certaines sources Sunnites ont tendance à se contredire entre elles. Pour être sûre nous nous basons donc sur des sources communes aux deux groupes.

C'est comme s'ils fallaient inclure absolument d'autres personnes dans le cercle de Ahl el Beyt pour rabaisser le statut et le rang de Imam Ali (s), Fatima (s), Hassan (s), Huseyn (s) et leurs descendants au lieu de tout simplement accepter la désignation qui leurs a été attribués par Dieu et ordonné par son Prophète (saw), et qui n'a été faite pour aucune autre personne en dehors d'eux.

.Pourquoi ? Trois raisons semblent valable

2. Pour tenter de délégitimer ce rang qui est revendiqué avec force par les partisans de l'Imam Ali, et de ce fait éviter de remettre en question la légitimité de tout ce qui s'est passé après la disparition du Prophète (saw) et le fameux ordre établi.

3. Pour rabaisser le statut de Imam Ali (s) et sa famille au profit des autres Califes.

Cependant, nous osons remettre en question l'ordre établi, car nous les Chiites avons tendance à analyser les contradictions et à nous poser des questions. Certains groupes Sunnites seraient prêts à renier leurs propres recueils pour tout simplement dénigrer les Chiites.

La désignation de Ahl el Beyt étant déjà présentée dans les articles précédents, il est inutile de revenir dessus. Pour voir si les épouses du Prophète (saw) font parties de Ahl el Beyt, deux exemples suffisent. Le verset du Tat-hir et le célèbre hadith d'Al Kissa.

Rappel

Verset du tathir

ô vous, les Gens de la Maison (Ahloul bayt) ! Allah veut seulement éloigner de vous la souillure, et vous purifier totalement.» (Sourate al-Ahzâb, 33 : 33)

Hadith al Kissa

Il est rapporté, dans "al-Dur al-Manthûr", d'al-C,iyûtî : «Selon al-Tabarânî, citant Oumm Salma, le Messager d'Allah a dit à Fâtimah : "Amène-moi ton mari et tes deux fils." Lorsqu'elle l'eut fait, le Prophète les recouvrit d'un voile de Fadak puis, posant la main sur eux, il dit : "O Allah !

Ils sont la Famille de Muhammad ! Prie donc sur la Famille de Muhammad et bénis-la comme Tu l'as fait pour la Famille d'Ibrâhîm. Tu es en effet Digne de Louanges et de Gloire."»

Oumm Salma ajoute : « J'ai alors levé le voile pour entrer avec eux, mais le Prophète l'a retiré de ma main en me disant : "Tu es bien, là où tu es." ».

Le hadith est rapporté par at-Tirmithî dans "Manâqib Ahl-ul-Bayt", tome III, p. 308, citant 'Umar ibn Abî Salma. Mais aussi 'Abdullâh ibn Ahmad ibn Hanbal, citant Umm Salma, ainsi que dans "Tafsîr al-Tha'labî". De même, Ibn Marduwayh et al-Khatîb, citant Abî Sa'îd al-Khidrî.

Umm Salama, Mère des Croyants connue pour sa piété et ses vertus le confirme. Umm Salama dit d'après un Hadith tiré de Yanâbi al Mawada (page 125) de Al Ghanduzi :

« C'est chez moi que fut descendu le verset de la purification. Un jour, Fâtima était venue avec une marmite contenant une soupe de viande. Le Prophète lui dit: "Appelle ton mari, ainsi que (tes enfants) Hassan et Hossein." Elle les fit venir. Ils étaient en train de manger quand fut révélé le verset. Puis le Prophète les recouvrit avec un manteau de Khaybar qu'il portait sur lui, et dit: "Mon Dieu, ceux-là sont les Gens de ma Maison, et mes protégés; éloigne d'eux la souillure et purifie-les complètement!" »

Umar Ibn Abi Salama, beau-fils du Prophète (saw), confirme les paroles de sa mère dans les mêmes termes en y ajoutant qu'à la suite Umm Salama demanda : « Suis-je avec eux, O Prophète de Dieu ? ». Le Prophète lui répondit: « Tu as ton rang, et tu es pour le mieux. »

Bien des savants sunnites professent que ce verset a été révélé à l'endroit du Prophète et des quatre autres personnes citées (Ali, Fatima, Hassan et Huseyn) précédemment. Donnons quelques références: Al Ghanduzi dans Yanâbi al Mawada, page 126; Al Suyûti dans Al-Durr Al-Mansûr, Tome V, page 199; Ahmad Ibn Hanbal dans Moussnad Tome I, page 331; Fakhr Râzi dans Tafsîr, tome I, page 783; Ibn Hajar dans Sawâiq, page 85; etc.

D'ailleurs Al Ghanduzi rajoute à la même page précitée :

« Cette tradition est bonne, et sa chaîne de transmetteurs est authentique, de sorte qu'elle est la meilleure tradition, dans ce sujet .»

Egalement dans Sahih de Muslim, Aïcha, la Mère des Croyants, confirme:

« Le Prophète portant un manteau de poils de chameau, allait sortir très tôt le matin, quand Hassan arriva. Il le fit entrer sous le manteau.

Hussein arriva à son tour, il le fit entrer aussi; puis Fâtima, puis Ali. Le Prophète récita alors le verset de la purification. »

N.B : Vous pouvez retrouver l'article page 2.

Pour les Chiites il ne fait donc aucun doute au vue de ses sources que le terme " Ahl el Beyt "désigne l'unique descendance du Prophète Mohammed (saw) par l'union de Ali (s) à sa fille Fatima (s). Ces sources sont unanimes entre les Sunnites et les Chiites. Le fait qu'elle soit rapportés par les deux groupes sont une preuve de cette criante vérité. Non seulement le Prophète Mohammed (saw) les a désignés comme étant ses Ahl el Beyt, en tant que sa famille la plus proche, mais également en tant qu'héritiers spirituels de l'Islam car la notion d'Ahl el Beyt n'englobe pas seulement le lien familial mais également le lien spirituel comme en témoigne deux hadith :

* Abû-l-Hamrâ', cité par al-Tabarî, témoigne: «Pendant six mois, le Messenger d'Allah s'arrêta au niveau de la porte de 'Alî et de Fâtimah, pour dire: "ô Ahl-ul-Bayt ! Allah veut éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement."» Ce Hadith est rapporté d'al-Tirmithî dans son "Sahîh", lequel cite Anas ibn Mâlik, mais aussi par al-Hâkim dans "Al-Mustadrak", tome III, p. 158, qui l'a qualifié de "sain" (Sahîh).

* Egalement Al-Souyoûti dans Al-Durr Al-Mansûr rapporte le discours de Ibn Abbas transmis par Tarofa : « Nous avons vu l'Envoyé de Dieu venir pendant neuf mois consécutifs devant la maison de Ali Ibn Abi Tâlib, au moment des prières et dire : « Que la paix, la bénédiction et la clémence de Dieu soient avec vous, ô Gens de la Maison » et puis réciter le verset de la purification.». Ce Hadith a été aussi rapporté par Ibn Jarir et par Ibn Mardawyh.

Ce hadith est cité encore une fois par des sources authentiques du Sunnisme, confirmant la désignation de Ahl el Beyt. Le Prophète (saw) lui même durant plus de 6 mois s'arrêta devant

la porte de Ali (s) et Fatima (s) et personne d'autres, les appelant clairement " ô Ahl el Beyt " leur répétant le noble verset du tathir " ô Ahl-ul-Bayt ! Allah veut éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement. " .

Ce verset témoigne du caractère saint et purifié de la descendance du Prophète Mohammed (saw). Personnes d'autres en dehors du Prophète Mohammed (saw), de Ali (s) Fatima (s), Hassan (s) et Huseyn (s) ne fût inclût dans cette désignation faite par le Prophète Mohammed (saw) lui même.

Pourquoi aucun hadith authentique ne rapporte CLAIREMENT que le Prophète (saw) s'est arrêté devant la maison d'une de ses épouses ou même d'un autre compagnon les appelants " ô Ahl el Beyt " et leur recitant le verset du tathir pendant plus de six mois comme cela a été fait avec Ali (s), Fatima (s), Hassan (s) et Huseyn (s) ?

Ce hadith dans lequel le Prophète (saw) demande à Allah de prier et bénir Muhammad (saw) et la Famille de Muhammad (saw) comme Ibrahim (Abraham) (saw) et la Famille d'Ibrahim (saw) est connu de toute personnes ayant un minimum de connaissance sur l'Islam.

La hadith Al-Kissa prouve que les femmes du Prophète (saw) qui sont les " Mères des Croyants " ne font pas parties de Ahl el Beyt qui eux sont les héritiers du commandement et de la spiritualité du Prophète Mohammed (saw)

Oumm Salma n'est elle pas une épouse du Prophète (saw) ? Pourtant lorsque le Prophète (saw) a demandé à Allah de bénir sa famille (Ahl el Beyt), après la révélation du verset du Tathir, et que Oumm Salma voulait entrer dans le Fadak rejoindre le Prophète (saw), Ali (s) Fatima (s), Hassan (s) et Huseyn (s), le Prophète (saw) lui répondit poliment "Tu es bien, là où tu es" et dans une autre proche traduction " Tu as ton rang, et tu es pour le mieux "

Le Prophète (saw) aurait-il donc été injuste envers Oumm Salma ? Impossible, le Prophète (saw) ne commet pas d'injustice ou de manquement. Est-ce Oumm Salma qui a démeritée ? Impossible également, Oumm Salma est une femme reconnue pour sa piété et sa vertu.

Nous savons qu'il y'a une discorde entre les Sunnites et les Chiites au sujet de Aisha bint Abu Bakr, une des Mères des Croyants. Si Aisha avait été à la place de Oumm Salma, les Sunnites

aurait pu alors accuser les Chiites de ne pas vouloir inclure les femmes du Prophète (saw) dans le rang de Ahl el Beyt, justement parce qu'il s'agit de Aisha, et de la soit-disant haine des Chiites contre Aisha.

Mais là il s'agit de Oumm Salma, une femme honorable et vertueuse, aimée et respectée des Chiites, sur laquelle il n'y a aucune forme de discorde avec les Sunnites.

Pourquoi alors les Chiites refuserait d'inclure Oumm Salma dans Ahl el Beyt ? Pour leur bon plaisir ?

Non, tout simplement parce que le Prophète (saw) ne l'a pas fait. Si le Prophète (saw) dans son savoir ne le fait pas, à ce moment pouvons nous, que l'on soit Sunnites, Chiites ou autres, nous permettre de le faire ? Certainement pas.

Smaoui Mohammed Tijani, un Musulman Sunnite Tunisien réputé, qui a donné des conférences à la grande Université Al Azhar, ayant étudié le Coran et les ouvrages de Hadith, par la suite devenu Musulman Chiite de l'école de Ahl el Beyt, explique dans son livre " Comment j'ai été guidé " en prenant pour preuve la richesse et la précision de la langue Arabe :

" Dieu ne veut que vous débarrasser de toute souillure. ô . gens de la maison, et veut vous purifier parfaitement". Al Ahzab,Verset 33.

Je lui ai demandé plus précisément quels sont les gens de la maison désignés par ce verset. Il répondit rapidement : " Ce sont les épouses du Prophète car le commencement du verset disait :

"ô . femmes du Prophète ! vous n'êtes pas comme le commun des femmes si vous êtes pieuses..."

Je lui ai dit que les Savants Chi'ites prétendent, que Dieu vise uniquement Mohammed, Ali, Fatima, Hassen et Hussaîn; et bien sûr que je me suis opposé à leur interprétation en expliquant que le début du verset parlait des femmes du Prophète, Ils m'ont répondu : " Lorsque le verset parlait des femmes, la forme grammaticale était au sens féminin tel que : " Lastounna ", " Ittakaytounna ", " Takhdhaana ", " Wakarna fi bouyoutikounna ".

" Mais lorsque Dieu spécifie " Ahl-Al-Beyt " la forme grammaticale est devenue masculine, Il dit:

" Youdh'hiba Ankoum ", " Wa youtahhiroukoum " "

En effet, du début de ce verset :

« Tenez vous dignes... »

jusqu'à :

« ...obéissez à Dieu et à son Messenger. »,

Dieu s'adresse à des femmes au vu de la marque du féminin pluriel « na » à la fin des mots. Et sitôt après Dieu s'adresse aux Ahlul Bayt au masculin pluriel, les mots se terminant par « koumou ». A supposer même que les femmes du Prophète en fassent parties, alors faudrait-il oser soutenir et démontrer qu'elles sont aussi purifiées que les Gens de la Maison alors que le Prophète leur demande de garder leur rang à elles. Grâce à la richesse et la précision de la langue arabe il est facile avec de simples arguments sémantique et grammatical de démontrer que ceux qui ont tenté de donner une autre interprétation à ce verset c'est à dire que ce verset s'adresse aux femmes du Prophète (saw) ou encore que la souillure dont il s'agit n'est que d'ordre physique.

Quant au mot rijsa utilisé dans le verset et qui est traduit par le mot souillure, il est clair qu'il signifie aussi bien la souillure physique que celle plus subtile d'ordre spirituel. En effet les boissons fermentées, le jeu de hasard, les stèles, les flèches divinatoires sont rijsa (Al Ma'ida, 5 : 90), la viande de porc, le sang sont rijsa (Al-An'âm, 6 : 145), la mécréance est rijsa (Al Tawba, 9 : 125). Egalement lorsqu'on est en situation d'impureté (souillure physique) et qu'on n'a pas d'eau pour faire ses ablutions Dieu nous autorise à nous purifier à travers une simple pierre; ce qui traduit que la purification exigée pour prier est d'abord et surtout spirituelle alors qu'elle a une apparence bien physique. On voit bien qu'il est difficile voire erroné de détacher le physique du spirituel en matière de souillure d'autant plus que la souillure externe chez un purifié pourrait être dépolarisée c'est à dire vécue en bien. Nous pouvons ainsi déduire de ces quelques lignes que le verset de la purification nous assure de la pureté parfaite des Ahl el Beyt

qui sont la descendance du Prophète de l'Islam (saw).

? Le Prophète peut-il favoriser certaines épouses ou être injuste envers d'autres

Le Coran suffit pour répondre à cette question. Est-ce que le Prophète (saw) aurait dû inclure dans Ahl el Beyt certaines de ses épouses et d'autres épouses non comme la vertueuse Oumm Salma ? Si cela avait été le cas, d'un côté ça aurait été vu comme du favoritisme et d'un autre côté comme une injustice. Or pour les Chiites qui considèrent le Prophète (saw) comme un homme purifié, qui ne commet pas d'acte injuste, de manquement, d'erreur, de mégarde et d'oubli, le Prophète ne peut être injuste ni envers ses épouses, ni envers une autre personne.

Le Prophète (saw) a épousé plusieurs femmes pour plusieurs raisons différentes. Par amour comme Khadija (s), par amitié pour Abu Bakr ou Omar comme Aïcha ou Hafsa, par pacte politique avec des anciens ennemis comme les filles de Abou Soufiâne.

Par respect les Musulmans les appellent " Mère des Croyants " mais si Oumm Salma, une grande dame et femme du Prophète (saw) ne fût pas incluse au côté de Ali (s), Fatima (s), Hassan (s) et Huseyn (s) dans le rang de Ahl el Beyt, il paraît évident que aucune autres épouses ne le soit car le Coran ordonne aux Musulmans en général dont le premier est le Prophète (saw) :

« Si vous craignez de ne pas être équitables envers les orphelines, il vous est permis de vous marier, à deux, trois ou quatre femmes ! Si vous craignez de manquer d'impartialité envers elles, prenez une seule femme, ou les captives que votre droite maîtrise. C'est plus sûr, pour ne pas être inique » (Sourate 4 : 3).

« Si vous craignez d'être injustes pour les orphelins, épousez des femmes qui vous plaisent. Ayez-en deux, trois ou quatre, mais si vous craignez d'être injustes, une seule ou bien des esclaves de peur d'être injustes. » (Sourate 4- verset 3).

De toute évidence le Prophète (saw) ne pouvait inclure certaines épouses et d'autres non dans le rang d'Ahl el Beyt, sinon l'égalité entre ses femmes dans leur rang et leur statut ne serait pas juste. La notion de Ahl el Beyt ne concerne donc que la famille de Mohammed (saw) qui sont sa propre descendance, sainte et purifiée et ses héritiers spirituels et guides de la Umma, par Ali

(s) et Fatima (s)

La polémique peut continuer et elle continuera puisque cela occupent et arrangent certains groupes anti-Chiites. C'est à chacun de voir ce qu'il accepte ou pas. Pour les partisans de Ahl el Beyt, cette question ne nécessite pas de polémique puisque la réponse est clair.

Par Islamiya